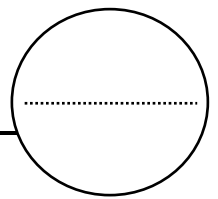




PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue mardi le 16 mai 2017 à compter de 19h00 à la salle du conseil de l'édifice municipal au 505, rue Frontière, Hemmingford.

Sont présent(e)s :

M. Drew Somerville, maire;
M. Normand Lussier, conseiller n° 1;
Poste vacant, conseillère n° 2;
M. Michael Houle, conseiller n° 4;
Mme Lucie Bourdon, conseillère n° 6;

Sont absents :

M. Dale Langille, conseiller n° 3;
M. Howard Silverman, conseiller n° 5;

Sont également présente :

Amélie Latendresse, Directrice générale et secrétaire-trésorière.

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 19h00, M. Drew Somerville, président d'assemblée, déclare la séance ouverte après vérification du quorum. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

2017-05-154

1-ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que déposé mais en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

2017-05-155

2 - ADOPTION, RÈGLEMENT NO. 293-1 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293

- Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Attendu que deux (2) demandes de modification de zonage ont été reçues;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 avril 2017;
- Attendu que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance régulière du 4 avril 2017;
- Attendu que la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-1 a eu lieu le 2 mai 2017 à 19h30 ;
- Attendu que le second projet de règlement a été adoptée et ce, sans changement, le 2 mai 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

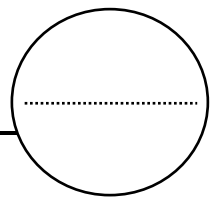
En conséquence, il est proposé par Lucie Bourdon, conseillère, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement ce qui suit :

- D'adopter le règlement no. 293-1 amendant le *Règlement de zonage* numéro 293 et ce sans changement, tel que déposé ;
- De transmettre le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-05-156

3 - ADOPTION, RÈGLEMENT NO. 306 – RÈGLEMENT CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX NO.306

- Attendu qu' une municipalité peut adopter un règlement relatif à des travaux municipaux en vertu de l'article 145.21 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 4 avril 2017;
- Attendu que le premier projet de règlement a été adoptée à la séance régulière du 4 avril 2017;
- Attendu que la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 306 a eu lieu le 2 mai 2017 à 19h30;
- Attendu que le second projet de règlement a été adoptée et ce, sans changement, le 2 mai 2017 ;
- Attendu que tous les membres du conseil ont reçu une copie du règlement modifié, le tout conformément à l'article 445 du Code municipal, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

En conséquence, il est proposé par Michael Houle, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller et résolu unanimement

- D'adopter le règlement no. 306 *concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* et ce, sans changement, tel que déposé ;
- De transmettre le règlement à la MRC des Jardins-de-Napierville ;
- Que le règlement entre en vigueur selon la loi.

ADOPTÉE

2017-05-157

4 - AVIS DE MOTIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293

Normand Lussier, conseiller, donne un avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté qui vise à modifier le règlement existant de zonage no. 293.

2017-05-158

5 - ADOPTION, 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 293-2 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO.293

- Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de zonage en vertu de l'article 113 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
- Attendu qu' une (1) demande de modification de zonage a été reçue;
- Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement d'adopter le projet de règlement numéro 293-2 amendant le Règlement de zonage numéro 293.

ADOPTÉE

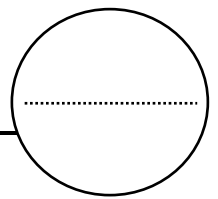
2017-05-159

6 - AVIS DE MOTIONS – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO.294

Normand Lussier, conseiller, donne un avis de motion, avec dispense de lecture, qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera adopté qui vise à amender le règlement existant de lotissement règ. No 294.



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-05-160

7 - ADOPTION, 1^{er} PROJET DE RÈGLEMENT NO. 294-1 – AMENDANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO.294

Attendu qu' une municipalité peut légiférer en matière de lotissement en vertu de l'article 115 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Attendu qu' une (1) demande de modification du règlement de lotissement a été reçue;

Attendu qu' un avis de motion a été donné lors de la séance extraordinaire du 16 mai 2017;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller et résolu unanimement d'adopter le règlement numéro 294-1 amendant le Règlement de lotissement numéro 294.

ADOPTÉE

2017-05-161

8 - DATE DE CONSULTATION PUBLIQUE – ADOPTION DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO. 293 -2 ET DU RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO. 294-1

Il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers, de fixer la date de la consultation publique concernant l'adoption du règlement no. 293-2 modifiant le règlement de zonage no.293 ainsi que l'adoption du règlement no.294-1 amendant le règlement de lotissement no.294, le 6 juin 2017 à 20h00, à l'hôtel de ville situé au 505 rue Frontière, Hemmingford.

ADOPTÉE

2017-05-162

9 – ÉCHANGE DE LOT ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET M. RANGER

Considérant que le promoteur, M. Ranger, désire faire un projet de développement résidentiel ;

Considérant qu' il est souhaitable de déplacer le positionnement de la rue afin d'équilibrer la profondeur des terrains de part et d'autre ;

Considérant qu' il est souhaitable de déplacer l'emplacement du sentier afin de donner un meilleur accès au Centre Récréatif ;

Considérant qu' une demande de modification de zonage a été déposée afin d'abaisser la norme de densité pour ce secteur ;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Lucie Bourdon, conseillère, et résolu unanimement par les conseillers ce qui suit :

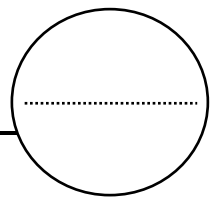
- Que, pour le sentier, la Municipalité cède une (1) partie du lot 5 367 361 (lot 6 100 310 sur le projet de lotissement préparé par Éric Denicourt, arpenteur-géomètre, daté du 12 avril 2017 et portant le numéro de minutes 31292) en échange d'une (1) partie du lot 5 367 178 (lot 6 100 306 sur le projet de lotissement cité ci-haut) qu'elle acquiert du promoteur sans frais;

- Qu'au niveau de la rue, la Municipalité cède deux (2) parties du lot 5 367 357 (lots 6 100 304 et 6 100 311 sur le projet de lotissement cité ci-haut) en échange d'une (1) partie du lot 5 367 178 (lot 6 100 307 sur le projet de lotissement cité ci-haut) qu'elle acquiert du promoteur sans frais.

ADOPTÉE



PROCÈS-VERBAL DE LA MUNICIPALITÉ DU VILLAGE DE HEMMINGFORD



2017-05-163

10 – LIBÉRATION D'UNE PARTIE DES RETENUES – EXCAVATION BERGEVIN & LABERGE

- Considérant que l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge inc. a remis à la Municipalité les certificats de conformité de la CCQ et de la CSST tel que requis ;
- Considérant que la Municipalité, selon les recommandations de son avocat, peut verser une partie des retenues suite à la réception des travaux provisoire, et ce pour un montant de 78 136.28\$ plus les taxes applicables ;
- Considérant que les travaux de correction de la rue Frontière vont être réalisés le 17 mai 2017;

En conséquence, il est proposé par Normand Lussier, conseiller, appuyé par Michael Houle, conseiller, et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité procède au paiement d'une partie des retenues pour un montant de 89 837.19\$ taxes incluses à l'entrepreneur Excavation Bergevin et Laberge.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION

2017-05-164

LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 19h12 sur une proposition de Lucie Bourdon, conseiller, appuyé par Normand Lussier, conseiller, et ce résolu unanimement.

ADOPTÉE

Drew Somerville, Maire
Maire.

Amélie Latendresse
Directrice générale et Secr.-très.

Je, _____, maire de la Municipalité du Village de Hemmingford, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 16 mai 2017.